


REPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE	
Département des Pyrénées-Atlantiques Arrondissement de Bayonne Canton de Saint-Pierre d'Irube Commune de Lahonce 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 11 JANVIER 2016
<u>Nombre de Conseillers :</u> - En exercice : 19 - Présents : 12 <u>Date de la convocation :</u> 05/01/2016 <u>Date d'affichage :</u> 06/01/2016	L'an deux mille seize, le 11 janvier à 19 H 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GUILLEMOTONIA, Maire.

Sont présent(e)s : Mmes Marie-Claude BROSSE – PERE Martine – MINNE Sandrine – LEONOFF Corinne – CARRERE Marie-Christine - Isabelle DUPONT / MM. DARRIGOL Jean-Marie – GUILLEMOTONIA Pierre – HUGLA David – HARGUINDEGUY Jérôme - DARCY Joël - SAUSSE Jean-François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent(e)s ayant donné procuration : Martine CHARRON à Martine PERE, Marie-France GRUSSAUTE à Pierre GUILLEMOTONIA, Fabienne GUIGNARD à Jean-François SAUSSE, David INTSABY à Jérôme HARGUINDEGUY, Bernard PASDELOUP à Marie-Claude BROSSE

Absent(e)s excusé(e)s : APEL-GARAY Aurélie

Absent : Thibault PATHIAS

Le maire, Monsieur Pierre GUILLEMOTONIA, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de Séance : Sandrine MINNE

Délibération n°03-2016

Objet : Modification des tarifs municipaux

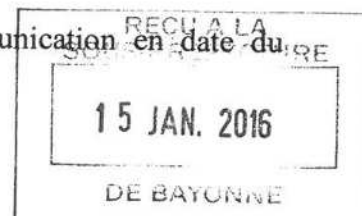
Rapporteur : Martine PERE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 29-2015 du 15 juin 2015 fixant les tarifs municipaux liés à l'occupation du domaine public et à l'usage des services municipaux ;

Il est proposé de revoir les tarifs municipaux afin d'y intégrer un tarif de location des salles pour les assemblées générales des syndicats de copropriété et un tarif de location du percolateur appartenant à la commune ;

Vu l'avis favorable de la commission animation-associations-communication en date du 19/11/2015 ;



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : la présente délibération annule et remplace celle numérotée 29-2015 du 15 juin 2015 prise précédemment sur les tarifs d'occupation du domaine public et des différentes prestations des services municipaux.

Article 2 : d'approuver les tarifs suivants :

Administration générale

Support copie	Tarif en €
1 page noir & blanc A4	0.15
1 page noir & blanc A3	0.30
1 page couleur A4	0.50
1 page couleur A3	0.80

Une impression recto verso compte pour deux pages.

La communication de la liste électorale de la commune est tarifée sur la base du tarif d'une page noir & blanc A3.

Support fax	Tarif en €
Envoi 1 ^{ière} page	0.50
Envoi par page suivante	0.10

Location salles communales

Salle	Tarif en € par jour résident à Lahonce	Tarif en € par jour non résident à Lahonce
Grande Kiroldegi	300	600
Petite Kiroldegi	200	500
Petite et Grande Kiroldegi	300	600
Bilgunea	100	250
Foyer communal	100	250

Une caution de 500 € sera demandée pour chaque location.

Le versement des chèques se fait selon les règles précisées par le règlement en vigueur de location des salles communales, adopté par le conseil municipal.

Location grande salle Kiroldegi par associations sportives extérieures à la commune

Salle	Tarif pour une utilisation journalière en €
Grande Kiroldegi	50

Ce tarif sera exigé au-delà de 3 utilisations dans la même année par la même association sportive ou section d'une même association sportive extérieure à la commune.

Location salles communales pour les assemblées de copropriétaires

Salle	Tarif en € par assemblée
Toute salle	60

Le versement des chèques se fait selon les règles précisées par le règlement en vigueur de location des salles communales, adopté par le conseil municipal.

Droits de plaçage commerces ambulants, droits de plaçage commerces ambulants alimentaires à venue régulière, forains, marché non sédentaire hebdomadaire

Droits de plaçage commerces ambulants

Durée	Tarif en €
Pour 1 journée	60
Pour ½ journée	35

Pour les activités liées à la vente de denrées alimentaires un certificat des services sanitaires sera exigé.

Droits de plaçage commerces alimentaires ambulants à venue régulière

Longueur véhicule	Tarif pour 1 venue journalière en €
Inférieur à 10 m	10
Supérieur à 10 m et inférieur à 20 m	20

Pour les activités liées à la vente de denrées alimentaires un certificat des services sanitaires sera exigé. Le somme sera payable au mois ou au trimestre.

Droits de plaçage forains

Type d'activité	Tarif forfaitaire en €
Par stand	60
Par manège de moins de 40 m ²	80
Par manège de plus de 40 m ² et autres installations	100

Droits de placage marché non sédentaire hebdomadaire

Longueur de stand	Tarif en €
Par mètre linéaire	1.25

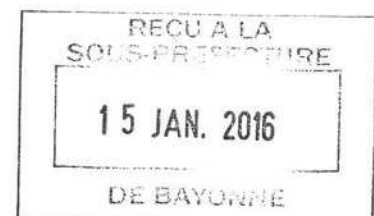
Une remise de 20 % sera accordée aux commerçants abonnés afin de favoriser une venue sur la durée et donc d'assurer la pérennité du marché non sédentaire hebdomadaire.

Cimetière

Concession pleine terre

Le tarif applicable est celui de 100€/m²

Type	Tarif en €
Concession 1m ²	100
Concession 2m ²	200



Concession 3m ²	300
Concession 5 m ²	500

Les terrains sont concédés pour une durée de 30 ans.

Caveau provisoire

Tarif journalier en €
Gratuit pendant deux mois. Au-delà, 5€ par jour

Colombarium

Tarif en € - ancien columbarium	Tarif en € - nouveau columbarium
305	1 000

Les alcôves sont concédées pour une durée de 30 ans.

Trinquet

Durée	Tarif en €
1 heure lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi après 18 H 00 et le samedi matin jusqu'à 13 H 00	16
1 heure - autres créneaux horaires	12

Port de Lahonce

Emplacement à l'année du ponton tourisme

Taille du bateau	Tarif en €
Moins de 6 mètres	400

Le coût est annuel et payable en une, deux ou quatre fois.

Emplacement au mois du ponton tourisme

Taille du bateau	Tarif en €
Moins de 6 mètres	40

Le cout mensuel est payable en une seule fois.

Pour les locations d'une durée inférieure à un mois, le tarif est celui du mois soit 40 euros.

Location benne des services techniques

Durée	Tarif unique en €
1 journée ou 1 week-end	25

La première location est gratuite, ce tarif s'entend à partir d'une deuxième demande durant une même année civile ou d'un deuxième aller-retour sur la durée considérée. La benne est réservée à l'évacuation des déchets d'espaces verts.

Location sonorisation

Durée	Tarif unique en €
pour 1 évènement	30

Location percolateur

Durée	Tarif unique en €
pour 1 évènement	10

Ce tarif s'applique à toute personne morale ou privée, excepté l'école publique communale compte tenu de son rôle éducatif.

Article 3 : les tarifs sont applicables pour toutes demandes déposées en Mairie à partir du 18 janvier 2016.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Article final : Le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en préfecture le :
14 JAN. 2016
Et publication ou notification
du : 18 JAN. 2016

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Lahonce, le mardi 12 janvier 2016
Le Maire,
Pierre GUILLEMOTONIA

